



Politique et procédures de CIC relatives au travail avec les enfants

Document révisé en 2008

Document approuvé par le comité des programmes de conservation
du conseil d'administration de
Canards Illimités Canada – Le 24 mai 2008

Remplace la *Politique de CIC relative au travail avec les enfants*, document approuvé par le comité des programmes de conservation du conseil d'administration de Canards illimités Canada, approuvé le 17 juin 2006.



POLITIQUES ET PROCÉDURES DE CIC RELATIVES AU TRAVAIL AVEC LES ENFANTS

Document révisé en 2008

Table des matières

Introduction	1
1. Principes régissant toutes les activités avec les jeunes (1.1 – 1.8)	1
2. Politique de sélection	2
Généralités (2.1 – 2.6)	2
Sélection des employés de CIC (2.7- 2.8)	2
Examen des demandes, vérification des références et conservation des documents (2.9 – 2.13)	2
Renouvellement	3
3. Types d'activités et procédures de sélection connexes	3
Définition et exemples d'activités à faible risque (3.1)	3
Procédures de sélection des bénévoles participant à des activités à faible risque (3.2)	3
Définition et exemples d'activités à risque moyen (3.3)	4
Procédures de sélection des bénévoles participant à des activités à risque moyen (3.4)	4
Définition et exemples d'activités à risque élevé (3.5)	4
Procédures de sélection des bénévoles participant à des activités à risque élevé avec utilisation d'armes à feu (3.6)	5
Changement des activités à faible risque à des activités à risque moyen ou à risque élevé (3.7)	5
4. Politique de santé et de sécurité des programmes de CIC touchant les enfants	5
Formulaire de consentement – Exigences et tenue des dossiers (4.4 – 4.7)	6
Supervision et gestion des activités (4.8 – 4.11)	6
Activités comportant un coucher (4.12 – 4.14)	7
Respect de l'intimité (4.15)	7
Comportement approprié (4.16 – 4.20)	7
Discipline (4.21 – 4.22)	8
Santé et trousse de premiers soins (4.23 – 4.25)	8
Renseignements aux parents – Questions médicales et connexes (4.26)	8
Rapports d'incident (4.27)	8
Réduction des risques (4.28 – 4.33)	9
Repas et préparation de la nourriture (4.34 – 4.35)	9
Transport (4.36 – 4.39)	10
Chasse et activités connexes (4.40 – 4.46)	10
5. Dénoncer les sévices et mesures disciplinaires	10
6. Application de la politique	11
ANNEXES	12
Code de conduite de Canards Illimités Canada relatif aux activités avec les jeunes	
Demande pour travailler avec les enfants	
Recommandation pour le travail avec les enfants	
Rapport d'incident en matière de santé et de sécurité – Activités avec des enfants ou des adolescents	
Formulaires <i>Ailes vertes</i> (Formulaire Aile verte 1 – 2008 <i>Guide de planification d'activités, demande de financement</i>)	
Formulaire Aile verte 2 – 2008 (<i>Formulaire d'inscription et de consentement</i>)	
Formulaire Aile verte 3 – 2008 (<i>Rapport de l'activité Aile verte</i>)	

INTRODUCTION

Cette politique remplace la **Politique de CIC relative au travail avec les enfants**, document adopté par le comité des programmes de conservation du conseil d'administration de Canards Illimités Canada (CIC) le 17 juin 2006. Cette politique doit être observée et appliquée à la lettre par tous les bénévoles, employés, entrepreneurs, membres et autres personnes qui travaillent avec des enfants et des jeunes de moins de dix-huit (18) ans dans le cadre des programmes *Aile verte* et *Sur la piste des marais* ou dans le cadre d'autres activités de CIC auxquelles participent des personnes mineures.

La supervision adéquate par un adulte est requise pour toutes les activités avec des jeunes; le groupe qui dirige l'activité doit s'assurer que cette supervision est appropriée. Dans la présente politique, « adulte » fait référence à une personne âgée de 18 ans ou plus.

CIC s'attend à ce que les personnes qui travaillent avec des partenaires de CIC ou qui participent à des sorties scolaires soient rigoureusement sélectionnées; CIC n'est pas tenu de sélectionner lesdites personnes.

CIC prendra toutes les mesures raisonnables pour assurer la sécurité des enfants, des bénévoles, des entrepreneurs et des personnes du public dans l'accomplissement de son mandat éducatif par l'application de la présente politique. Les directeurs des opérations régionales de CIC ont la responsabilité de faire respecter cette politique dans leurs régions respectives.

1. Principes régissant toutes les activités avec les jeunes

Toutes les activités de CIC, y compris les activités *Ailes vertes* et *Sur la piste des marais* ou toute autre activité avec des jeunes, doivent être dirigées de façon à respecter l'intégrité, les normes élevées et les traditions de Canards Illimités Canada. Les adultes sont les exécutants du programme et les jeunes sont en droit de profiter des avantages d'un programme de haute qualité présenté de façon sécuritaire. CIC ne tolère aucun abus, tel que décrit dans cette politique et dans le « Code de conduite » qui l'accompagne.

Les principes suivants seront respectés dans le cadre des activités de CIC pour les jeunes :

- 1.1. Toutes les activités doivent être dirigées de façon sécuritaire et convenable, doivent être conformes aux normes généralement reconnues et acceptées par la collectivité et ne doivent pas offenser de façon déraisonnable les participants ou les invités.
- 1.2. Une relation appropriée entre un adulte et un jeune participant est celle d'un adulte qui agit comme instructeur, guide, ami calme et protecteur et dont le comportement est basé sur l'intégrité, la confiance et la maturité.
- 1.3. Les adultes ont la responsabilité d'assurer un environnement dans lequel les jeunes se sentent valorisés et à l'abri de toute blessure physique et émotionnelle. Dans le cadre d'excursions, cette responsabilité s'exerce par une gestion des risques réfléchie et une relation empreinte de respect, de sollicitude, d'empathie et d'amitié. La capacité d'établir une telle relation, les valeurs personnelles et les bonnes mœurs sont les plus importants critères de recrutement et de sélection d'un responsable.
- 1.4. Jeunes et bénévoles doivent être traités avec respect, patience, intégrité, courtoisie, dignité et compassion et de manière sécuritaire et raisonnable.
- 1.5. CIC prône une politique d'inclusion, sans harcèlement et respectueuse de tous. Tous ceux qui représentent CIC doivent en être conscients et agir en conséquence.
- 1.6. Les bénévoles s'efforceront d'intégrer tous les enfants, y compris ceux atteints d'un handicap ou ayant des besoins particuliers, dans toutes les activités afin que tous les participants trouvent les activités agréables et instructives. Les enfants qui ont des besoins particuliers ne doivent pas être exclus ou isolés de façon manifeste.

- 1.7. Il est interdit à tout adulte de se trouver seul avec un enfant, sauf si c'est le sien, hors de la vue de bénévoles adultes de CIC ou de jeunes participants, y compris dans un véhicule fourni par un bénévole de CIC.
- 1.8. Toute personne faisant actuellement l'objet d'une accusation ou qui a été reconnue coupable d'agression sexuelle ou physique ou de violence familiale, ou dont le nom figure sur le registre des agresseurs sexuels ne peut agir dans le cadre d'aucune fonction et dans aucune activité de CIC avec des jeunes.

2. Politique de sélection

Généralités

- 2.1. Les bénévoles et les employés qui travaillent avec des enfants au nom de CIC, quel que soit leur poste, seront sélectionnés en fonction des activités auxquelles ils participeront, conformément au protocole de sélection (voir la section 3).
- 2.2. Le processus de sélection respectera tous les droits de la personne et tous les renseignements du bénévole demeureront confidentiels.
- 2.3. CIC remboursera les frais engagés par les bénévoles et les employés pour l'envoi des différents formulaires de vérification décrits dans la présente politique
- 2.4. Les bénévoles et toute autre personne qui désirent participer aux activités *Ailes vertes, Sur la piste des marais* ou à d'autres activités pour les jeunes doivent lire le présent document *Politique et procédures de CIC relatives au travail avec les enfants*, signer le *Code de conduite* ci-dessous et envoyer les documents à l'employé de CIC désigné dans leur région avant de participer à de telles activités.
- 2.5. Tout le processus de sélection sera expliqué aux bénévoles et aux employés de CIC.
- 2.6. Le processus de sélection actuel peut être modifié, et des mesures supplémentaires peuvent être proposées au besoin.

Sélection des employés de CIC

- 2.7. Aux fins de la sélection, les employés des programmes non éducatifs de CIC seront réputés être des bénévoles et leur demande ainsi que les documents qui s'y rattachent seront transférés directement au directeur des programmes éducatifs et seront traités comme de l'information confidentielle et personnelle, en tout temps.
- 2.8. Tous les employés de CIC qui travaillent à l'élaboration et à la présentation de programmes éducatifs doivent fournir une vérification courante de leurs antécédents judiciaires pour pouvoir travailler auprès de personnes vulnérables et, dans les provinces où ce document est disponible (p. ex. au Manitoba), un relevé du registre de l'enfance maltraitée. Le bénévole qui possède un certificat comparable courant émis par une organisation nationale comme Scouts Canada, Guides Canada, Hockey Canada, etc., lui permettant de travailler avec les jeunes, peut envoyer plutôt une copie de ce certificat ou il pourrait devoir autoriser CIC à vérifier la validité du certificat. Cette information sera transmise au directeur des programmes éducatifs et traitée comme de l'information confidentielle et personnelle, en tout temps.

Examen des demandes, vérification des références et conservation des documents

- 2.9. Le spécialiste de CIC en programmes éducatifs de la province ou ce qui en tient lieu dans chaque région sera chargé d'examiner les demandes et de vérifier les références des bénévoles qui aimeraient travailler avec des enfants au nom de CIC. Les employés de CIC désignés dans une région téléphoneront aux personnes ayant recommandé le bénévole et utiliseront un questionnaire

normalisé. Si des questions étaient soulevées pendant cette vérification des demandes et des références, l'employé provincial devrait faire appel au directeur des programmes éducatifs.

- 2.10. Le vérificateur apposera sa signature sur le questionnaire en guise d'approbation et enverra le questionnaire, la demande, les références et les documents pertinents au directeur des programmes éducatifs.
- 2.11. Le directeur des programmes éducatifs enverra une lettre signée au bénévole l'informant du résultat de sa demande et, s'il y a lieu, une copie au président du comité de l'activité éducative de CIC en question.
- 2.12. Les demandes et les références sont confidentielles et seront traitées comme telles.
- 2.13. Les demandes complétées seront ensuite conservées en lieu sûr par l'adjoint administratif national des programmes éducatifs.

Renouvellement

- 2.14. Les bénévoles accrédités doivent renouveler leur demande en utilisant la procédure ci-dessus tous les cinq (5) ans, ou plus tôt si le personnel de CIC le juge nécessaire.

3. Types d'activités et procédures de sélection connexes

Les activités pour les jeunes seront classifiées à **faible risque**, à **risque moyen** ou à **risque élevé** conformément aux définitions ci-dessous.

3.1. Définition et exemples d'activités à faible risque :

Les activités à faible risque sont celles qui répondent aux deux critères suivants :

- Le bénévole a un contact minimal avec les enfants ou ces contacts ont lieu le jour en compagnie d'autres adultes (parents, enseignants ou autres bénévoles) présents en tout temps (p. ex., une journée *Aile verte* typique ou une sortie scolaire).
- Les bénévoles ne sont pas chargés du transport des enfants vers ou depuis le lieu des activités de CIC, ni pendant ces activités.
- La plupart des fonctions liées à l'organisation et à la réalisation d'une activité « typique » *Aile verte* ou d'une sortie scolaire d'une journée sont des exemples de fonctions à faible risque. Ces fonctions comprennent celles des membres du comité *Aile verte*, de ceux qui préparent la nourriture, des préposés à l'entretien et des conférenciers, selon les fonctions que le président de l'activité ou les employés de CIC responsables de l'activité jugeront appropriées.

3.2. Procédures de sélection des bénévoles participant à des activités à faible risque :

- 3.2.1. Les bénévoles qui participent à des activités à « faible risque » devront remplir et soumettre un formulaire de demande confidentiel (Annexe 1). Sur ce formulaire, ils devront fournir les coordonnées de deux personnes de bonne réputation de leur choix qui ne sont pas parents avec eux et avec qui le personnel de CIC pourra communiquer. Contrairement aux activités à « risque moyen » et à « risque élevé », aucune lettre de recommandation écrite (Annexe 2) ne sera exigée.
- 3.2.2. Les bénévoles soumettront leur demande à l'employé de CIC désigné dans leur région. CIC communiquera par téléphone avec les personnes ayant recommandé le bénévole. Les demandes seront acheminées au directeur des programmes éducatifs après leur examen par le personnel désigné.
- 3.2.3. Les demandes sont confidentielles et, après avoir été examinées, elles seront conservées en lieu sûr par l'adjoint administratif national des programmes éducatifs.

3.3. Définition et exemples d'activités à risque moyen :

Les activités à risque moyen sont celles qui répondent à un des critères suivants :

- La personne accompagne des enfants pendant une ou plusieurs nuits, par exemple dans le cadre d'une activité *Aile verte* ou autre (p. ex., des camps, le Centre d'excellence sur les milieux humides, etc.)
- La personne véhicule les enfants vers ou depuis le lieu où se déroulent les activités Ailes vertes ou autres de CIC, ou pendant les activités.
- La personne développe une relation continue ou de soutien avec un ou plusieurs élèves ou enfants membres *Ailes vertes* (p. ex. en tant que guide, responsable d'un club ou conseiller en expérience professionnelle), mais n'est jamais seule avec un enfant.
- Les accompagnateurs et les organisateurs d'activités à des camps avec coucher, de camps provinciaux, d'ateliers et de la *Grande aventure Aile verte* sont des exemples de postes à risque moyen. Ces fonctions comprennent également celles d'employés ou de bénévoles qui établissent des comités *Ailes vertes* ou des programmes des Centres d'excellence des milieux humides dans le cadre desquels des groupes d'élèves se rencontrent régulièrement.

3.4. Procédures de sélection des bénévoles participant à des activités à risque moyen :

3.4.1. Les bénévoles qui participent à des activités à « risque moyen » devront :

- remplir et soumettre un formulaire de demande confidentiel (Annexe 1);
- faire remplir séparément des formulaires de référence (Annexe 2) par deux personnes de bonne réputation de leur choix qui ne sont pas parents avec eux et demander à ces personnes d'envoyer elles-mêmes les formulaires à l'employé de CIC désigné dans leur région;
- Fournir une vérification courante de leurs antécédents judiciaires permettant de travailler avec des personnes vulnérables et, dans les provinces où ce document est disponible (p. ex. au Manitoba), un relevé du registre de l'enfance maltraitée. Le bénévole qui possède un certificat comparable courant émis par une organisation nationale comme Scouts Canada, Guides Canada, Hockey Canada, etc., lui permettant de travailler auprès des jeunes, peut envoyer plutôt une copie de ce certificat.

3.4.2. Les demandes et les références des bénévoles seront examinées et vérifiées par l'employé de CIC désigné dans chaque région. Ces demandes et références seront ensuite acheminées au directeur des programmes éducatifs.

3.4.3. Toutes les demandes et les références sont confidentielles et, après avoir été examinées, seront conservées en lieu sûr par l'adjoint administratif national des programmes éducatifs.

3.4.4. **IMPORTANT:** En plus de cette approbation, si la personne doit véhiculer des enfants vers ou depuis le lieu où se déroule une activité ou pendant celle-ci, elle doit être âgée d'au moins 18 ans et être approuvée comme un conducteur responsable par le président ou un responsable de l'activité, ou un membre du personnel de CIC présent sur le site de l'activité. Le bénévole doit être titulaire d'un permis de conduire valide.

3.5. Définition et exemples d'activités à risque élevé :

Les activités à risque élevé sont celles où les bénévoles ou les enseignants de CIC sont directement impliqués dans toute activité où des armes à feu sont utilisées par des jeunes. De telles activités comprennent des programmes d'un jour complet ou de plusieurs jours, des activités encadrées *Patrimoine de la sauvagine*, une formation sur la sécurité à la chasse, etc.

3.6. Procédure de sélection des bénévoles participant à des activités à risque élevé où des armes à feu sont utilisées :

- 3.6.1. Les bénévoles et les enseignants directement impliqués dans le maniement d'armes à feu doivent obtenir une autorisation en suivant la procédure pour les activités à risque moyen (voir paragraphe 3.4.1).
- 3.6.2. Ils doivent également fournir :
 - une photocopie de leur permis de possession et d'acquisition d'armes à feu ou de leur permis de possession seulement;
 - Une lettre d'acquiescement de la base de données des contrevenants de la province ou du territoire de leur juridiction prouvant qu'ils n'ont aucun casier judiciaire courant en matière de violation de la loi sur la faune.
- 3.6.3. Les bénévoles et les employés qui dirigent un programme encadré de chasse à la sauvagine doivent fournir une copie de leur permis provincial valable de chasse aux oiseaux migrateurs muni d'un timbre.
- 3.6.4. Les demandes et les références des bénévoles et les documents justificatifs requis seront examinés et vérifiés par l'employé de CIC désigné dans chaque région. Ces documents seront ensuite acheminés au directeur des programmes éducatifs.
- 3.6.5. Les demandes et les références sont confidentielles et seront conservées en lieu sûr par l'adjoint administratif national des programmes éducatifs.

3.7. Changements des activités à faible risque à des activités à risque moyen ou à risque élevé :

- 3.7.1. Les personnes participant à des activités à faible risque et qui souhaitent participer à des activités à risque moyen ou élevé devront fournir deux références écrites et suivre le processus de sélection décrit aux paragraphes 3.4.1 ou 3.6, selon le cas.
- 3.7.2. Le directeur des programmes éducatifs examinera tout changement de statut du personnel en collaboration avec le coordonnateur national des programmes éducatifs.

4. Politique de santé et de sécurité des programmes CIC touchant les enfants

- 4.1. Les bénévoles et le personnel seront informés des politiques de santé et de sécurité suivantes qui régissent les activités *Ailes vertes*, *Sur la piste des marais* et d'autres programmes CIC pour les enfants.
- 4.2. Le personnel, les bénévoles, les entrepreneurs et toute personne responsable d'une sortie ou d'une activité connexe menée avec des enfants doivent connaître la politique de sécurité et les procédures relatives aux endroits qu'ils visiteront.
- 4.3. Pour des raisons liées à l'assurance responsabilité, les bénévoles qui participent à des activités sanctionnées par CIC doivent obtenir une autorisation en suivant la procédure de sélection décrite dans la présente politique et leur nom et adresse doivent être inscrits sur une liste des participants autorisés aux activités. Le bénévole en chef doit posséder une copie de cette liste avant le déroulement de l'activité, et la liste doit être envoyée à l'employé de CIC désigné dans chaque région.

Formulaire de consentement – Exigences et tenue des dossiers

Pour les activités autres que scolaires (Aile verte, chasse encadrée, etc.)

- 4.4. Un formulaire de consentement rempli et signé doit être fourni pour chaque enfant qui participe à une activité où les parents ne seront pas présents. Ce formulaire doit indiquer le numéro d'assurance maladie de l'enfant et une liste détaillée de toutes ses allergies.
- 4.5. Les formulaires seront classés par l'employé désigné dans chaque région et tenus au dossier pendant un an.
- 4.6. Des formulaires de consentement de publication de photos prises lors d'une activité seront conservés au dossier aussi longtemps que nécessaire à des fins de communication.

Pour les activités scolaires (excursions *Sur la piste des marais*, etc.)

- 4.7. Les enseignants sont responsables d'avoir en leur possession les formulaires de consentement appropriés signés par les parents et les formulaires de consentement de publication des photos de tous les élèves qui prennent part à une sortie de CIC ou à d'autres activités.

Note : La responsabilité d'obtenir et de conserver ces formulaires incombe à l'école, en conformité avec sa politique. Si des photos (y compris des vidéos) sont prises au cours d'une activité organisée par CIC ou ses partenaires, une lettre de l'école indiquant qu'elle détient les formulaires de consentement et qu'elle autorise CIC à prendre des photos est nécessaire.

Supervision et gestion des activités

- 4.8. Pour chaque activité, une personne doit être chargée de la supervision de toutes les questions de santé et de sécurité. Cette fonction comprend, sans s'y limiter :
 - assurer la sécurité adéquate des enfants et des bénévoles et la surveillance nécessaire et fournir les directives appropriées pendant les activités sanctionnées par CIC;
 - s'assurer que l'activité est bien autorisée par CIC, que les participants ont signé les formulaires de consentement requis et que le rapport final, y compris tout rapport financier, est envoyé à CIC (voir l'annexe et le guide de planification d'activités du programme Aile verte);
 - s'assurer que tous les bénévoles sont bien autorisés à travailler avec des enfants, comme stipulé par la politique de CIC;
 - assumer la responsabilité de demander à toute personne qui ne se conforme pas au « Code de conduite » de CIC de quitter l'activité. Si l'on demande à une personne de quitter l'activité, le responsable de l'activité en question doit en informer le directeur des programmes éducatifs ou la personne-ressource de CIC pour permettre un suivi le cas échéant;
 - prendre des décisions relatives à la sécurité des participants, à la météo et à d'autres facteurs qui pourraient nuire à la réalisation des programmes ou provoquer leur annulation;
 - prévoir les responsabilités en fonction des exigences en matière de santé et de sécurité propres à chacune des activités à l'endroit visité dans le but de minimiser les risques;
 - veiller à la sécurité et à la formation de tous les bénévoles et des enfants participants (p. ex., capacité d'identifier l'herbe à puce, connaissance des risques posés par la chaleur, le froid, les vents forts et autres conditions climatiques, etc.);
 - connaître le nombre d'enfants participant à chaque activité lors d'une sortie pour éviter que certains se perdent ou soient oubliés.
 - s'assurer que tout incident (tel que décrit au point 4.25) est traité comme il se doit et rapporté.

- 4.9. Tous les endroits visités lors d'une sortie devraient avoir un plan de santé et sécurité et des procédures établies, comprenant :
- un équipement de secours approprié à l'endroit et à l'activité (par exemple, une corde de sécurité ou une perche pour les activités au bord de l'eau), disponible et en bon état;
 - des appareils de communication (téléphone cellulaire, radio bidirectionnelle), ou un autre moyen de communication prévu en cas d'urgence, disponible et en bon état. Dans les endroits isolés, il est important de prévoir d'autres moyens de communication d'urgence;
 - une trousse de premiers soins et une source d'eau de secours à utiliser en cas de blessure ou de problème dû à la chaleur;
 - une liste à jour des numéros de téléphone d'urgence locaux ainsi que les directions pour se rendre à l'établissement de soins de santé d'urgence le plus proche;
 - un plan indiquant au groupe la procédure et le moyen de communication à utiliser en cas de blessure, de perte d'un enfant ou d'une autre urgence. Le plan doit comprendre les procédures en cas d'exposition à la chaleur ou au froid, d'allergie (p. ex., piqûres, herbe à puce, nourriture, etc.) et de blessures mineures (p. ex., entorses à la cheville, petites coupures et éraflures). Les premiers soins ne devraient être prodigués que par une personne formée et diplômée qui a obtenu la permission des parents, de l'enseignant et de l'enfant. Lorsque la victime est inconsciente, la permission est généralement présumée accordée.
- 4.10. Toutes les activités doivent être supervisées par un adulte responsable.
- 4.11. Nous recommandons fortement que les enfants utilisent le système de surveillance mutuelle pendant les sorties. Un « ami » devrait être assigné à chaque participant et les enfants devraient être avec leur ami en tout temps.

Activités comportant un coucher

- 4.12. Lorsque des installations pour un coucher sont utilisées, les enfants devraient être regroupés (en paire ou en groupe) avec des enfants du même âge et du même sexe et logés séparément.
- 4.13. S'il y a des participants des deux sexes, au moins un homme et une femme adultes doivent être présents.
- 4.14. Les accompagnateurs devraient dormir dans des chambres séparées ou adjacentes; une exception peut être consentie s'il s'agit des parents (ou tuteurs légaux) et de leur(s) enfant(s).

Respect de l'intimité

- 4.15. Les adultes doivent respecter l'intimité des enfants dans des situations telles que les changements de vêtements et l'utilisation d'une salle de bain ou d'une douche et ne doivent faire intrusion que si la santé et la sécurité l'exigent. Les adultes doivent protéger leur propre intimité dans ces mêmes situations.

Comportement approprié

- 4.16. Les séances d'initiation ou la menace implicite d'une séance d'initiation sont interdites et ne peuvent faire partie d'une activité pour les jeunes.
- 4.17. Tout comportement abusif, implicite ou explicite, mais qui n'implique aucun contact physique est aussi interdit, notamment les commentaires à caractère sexuel, racial ou sexiste, ou d'autres commentaires, langage ou actions inappropriés ou la présentation ou l'exposition de matériel à caractère sexuel ou autre matériel inapproprié.
- 4.18. Il est interdit de boire de l'alcool, de fumer ou de faire usage de tabac pendant une activité.

- 4.19. Les drogues illégales et les accessoires favorisant la consommation de drogue sont interdits pendant des activités pour enfants ou en lien avec toute activité pour les jeunes. Les personnes avec facultés affaiblies par la drogue, en possession de drogues illégales ou d'accessoires facilitant la consommation de drogue seront exclues de toute activité pour les jeunes.
- 4.20. Aucun comportement à caractère sexuel n'est permis en présence de jeunes ou entre jeunes pendant les activités de CIC pour les jeunes.

Discipline

- 4.21. Parfois, des mesures disciplinaires appropriées doivent être prises à l'égard d'enfants participant aux activités de CIC. CIC appuie le renforcement positif pour corriger un comportement inapproprié. Les méthodes disciplinaires suivantes sont des exemples de méthodes inappropriées : coups, utilisation de la force, isolement, humiliation, insultes ou tout autre type d'abus.
- 4.22. Avant toute activité, les parents et les enfants doivent être informés de ce qui constitue un comportement inapproprié de la part d'un enfant. Les parents et les enfants doivent être informés que si le renforcement positif ne permet pas de corriger de tels problèmes de comportement, l'enfant pourrait ne pas prendre part à des activités, les parents seront informés du comportement inapproprié de leur enfant et, dans les cas extrêmes où le comportement inapproprié se poursuit et est hors de contrôle, l'enfant sera renvoyé à la maison aux frais des parents.

Santé et trousse de premiers soins

- 4.23. Si possible, un bénévole ou un employé qui a suivi un cours de secourisme devrait être présent aux activités de CIC pour les jeunes.
- 4.24. Les personnes qui prodiguent les premiers soins doivent respecter toutes les normes en matière de soin, y compris le port de gants en caoutchouc lorsqu'ils sont exposés à des liquides corporels.
- 4.25. Toute blessure subie par un enfant doit faire l'objet d'une attention et de soins adéquats prodigués en toute sécurité et être signalée aux parents dès que possible pour les incidents mineurs. Dans le cas d'incidents plus graves, tout doit être fait pour communiquer immédiatement avec les parents.

Renseignements aux parents—Questions médicales et connexes

- 4.26. Avant une activité, les parents doivent être informés de ce qui suit :
- Les organisateurs n'ont pas le droit d'administrer des produits topiques, des médicaments ou des médicaments d'ordonnances aux enfants et, dans les cas où cette interdiction pourrait s'avérer problématique, les parents devront accompagner leur enfant.
 - Les parents doivent fournir à leur enfant le répulsif à insectes et la crème solaire appropriés. Pendant les activités, les responsables doivent régulièrement avertir les participants d'utiliser leurs propres produits topiques au besoin.
 - Les parents doivent fournir les vêtements et les chaussures spéciales nécessaires à l'enfant; si cet équipement nécessaire n'est pas fourni, les responsables peuvent, à leur discrétion, refuser les participants.

Rapports d'incident

- 4.27 Les types d'incidents suivants doivent être rapportés à Canards Illimités Canada, y compris ceux qui peuvent :
- nous aider à améliorer notre planification en matière de santé et de sécurité;
 - susciter des demandes de renseignements à Canards Illimités Canada de la part des médias, des participants aux activités ou d'autres personnes;

- nécessiter une quelconque réponse de notre part (p. ex., aux parents, à un commanditaire, à d'autres partenaires, à une école, à notre comité de bénévoles, etc.);
- entraîner une réclamation d'assurance ou d'assurance-responsabilité contre Canards Illimités Canada.

Ces types d'incidents comprennent les événements d'importance, par exemple :

- lorsque la police ou les services d'urgence sont appelés (p. ex., pour une personne nécessitant des soins médicaux, une personne portée disparue, etc.);
- si une personne ne respecte pas le Code de conduite de CIC ou si un événement se produit et exige qu'un bénévole ou un enfant quitte le lieu de l'activité;
- en cas de dommage matériel exigeant des mesures de la part de CIC;
- tout autre événement jugé inhabituel ou important par le responsable de l'activité.

De plus, CIC ne tolère aucune forme de violence physique, verbale ou sexuelle et exige que tout cas suspect soit rapporté au directeur des programmes éducatifs qui le traitera selon les modalités énoncées à l'article 5.

L'organisateur de l'activité devrait rapporter tout incident grave par téléphone à la personne-ressource chez Canards Illimités Canada ou au directeur des programmes éducatifs, immédiatement après avoir géré les aspects urgents de l'incident. Si ces personnes ne sont pas disponibles, il devra parler à la réceptionniste qui lui indiquera la façon de procéder et les personnes à contacter.

Pour tous les incidents, y compris ceux indiqués au point 1 (ci-dessus), les groupes doivent remplir un **formulaire de rapport d'incident** (voir annexe).

Réduction des risques

- 4.28. Les participants doivent être informés qu'il faut se laver les mains avant de manger ou après avoir touché à un animal ou à une partie d'un animal (p. ex., plumes, excréments, etc.)
- 4.29. Les allergies et les besoins médicaux particuliers des participants doivent être pris en compte afin de minimiser les risques.
- 4.30. Lorsque le programme prévoit la manipulation d'oiseaux ou de matériaux pour le nid, les responsables doivent fournir aux participants des masques antipoussières et des gants en caoutchouc. De telles procédures pourraient changer en fonction de l'évolution des connaissances au sujet des maladies animales.
- 4.31. Lorsque le programme prévoit l'étude des nioirs, les échelles doivent être stables, les cordes de sécurité bien attachées et les participants doivent rester loin des objets qui pourraient tomber. Des lunettes de sécurité doivent être portées pendant la manipulation d'outils.
- 4.32. Pour les programmes d'une durée de plus d'une heure et demie, les responsables doivent prévoir des toilettes et des installations convenables pour se laver les mains.
- 4.33. Les bénévoles, les employés ou les autres personnes qui dirigent le programme doivent reconnaître qu'ils jouent un rôle important lorsqu'ils ont un groupe sous leur responsabilité. Ils doivent veiller à la santé et à la sécurité des participants et avoir prévu un plan en cas de blessure.

Repas et préparation de la nourriture

- 4.34. Pour chaque activité, l'approvisionnement et la préparation de la nourriture pour les enfants feront l'objet d'une attention et d'un soin particuliers, notamment la prise en compte des allergies possibles (aux noix, aux poissons, aux fruits de mer, etc.)

- 4.35. Pour les programmes de plus grande envergure, il est parfois nécessaire de discuter des dispositions et d'obtenir une autorisation des autorités sanitaires locales.

Transport

- 4.36. Toute personne effectuant des déplacements dans le cadre d'activités sanctionnées par CIC doit porter une ceinture de sécurité dans les véhicules qui en sont équipés et un gilet de sauvetage à bord d'embarcations. Dans les hydroglisseurs et autres embarcations semblables, les enfants doivent porter des protecteurs d'oreille en plus des vêtements de flottaison individuels.
- 4.37. Les véhicules et les embarcations doivent être conformes à toutes les normes juridiques en matière de sécurité et d'exploitation et les immatriculations et autorisations doivent être valides.
- 4.38. Seuls les employés qui ont suivi une formation peuvent conduire des hydroglisseurs.
- 4.39. Des casques de sécurité doivent être portés là où la loi l'exige.

Chasse et activités connexes

- 4.40. Des mesures de sécurité appropriées seront prises et les exigences prévues par la loi seront respectées lorsque les programmes prévoient l'utilisation d'armes à feu ou des activités similaires.
- 4.41. Les responsables de l'activité doivent fournir aux participants de l'équipement de protection pour les yeux et les oreilles.
- 4.42. Tous les enfants qui participent aux activités encadrées *Patrimoine de la sauvagine* doivent être titulaires d'un certificat de sécurité à la chasse valide.
- 4.43. À la chasse, les enfants doivent rester près d'un responsable adulte vigilant titulaire d'un certificat de sécurité à la chasse valide et d'un permis de chasse muni d'un timbre pour la chasse aux oiseaux migrateurs.
- 4.44. Un livret d'instructions et un feuillet d'information sont remis aux bénévoles qui dirigent des activités *Patrimoine de la sauvagine*. Pendant ces activités de groupe :
- Un guide adulte expérimenté peut accompagner un maximum de deux jeunes à la fois.
 - Deux guides et leurs élèves resteront ensemble en tout temps (voir article 1.7).
 - Les guides ne chasseront pas pendant une activité de chasse encadrée.
 - Les guides ne fourniront aux jeunes qu'une seule cartouche à la fois.
- 4.45. Pour les randonnées en milieu sauvage (randonnée pédestre, bateau, etc.) les mesures de sécurité appropriées doivent être prises et un itinéraire de l'excursion doit être remis aux parents (trajet, date et heure du retour, etc.) avant le départ.
- 4.46. Les bénévoles doivent avoir suivi une formation adéquate en matière d'excursion en région sauvage et savoir utiliser une boussole, une carte et un GPS.

5. Dénoncer les sévices et mesures disciplinaires

- 5.1 Les personnes qui ont déjà été condamnées pour sévices sexuels ou physiques ou pour violence familiale, ou qui en sont accusées ou dont le nom figure sur le registre des agresseurs sexuels, ne sont pas autorisées à travailler avec les enfants au nom de CIC. Ces personnes comprennent également celles reconnues coupables de violation de la loi sur les armes à feu ou sur la faune au cours des sept dernières années.

- 5.2 Si une personne est accusée de ces infractions après avoir signé le « Code de conduite » de CIC, elle doit rapporter cette accusation au directeur des programmes éducatifs et quitter toute activité avec des enfants jusqu'à ce que l'affaire soit réglée.
- 5.3 Tout adulte doit rapporter tous sévices (verbaux, physiques ou sexuels) ou toute autre inconduite du même type au directeur des services éducatifs.
- 5.4 CIC réagira rapidement à toute allégation de sévices.
- 5.5 Toute personne accusée de sévices physiques ou sexuels devra quitter toute activité avec des enfants jusqu'à ce que l'affaire soit réglée.
- 5.6 Une personne qui est accusée et ensuite déclarée non coupable de toute infraction peut faire une demande pour reprendre son poste au sein de l'organisation.

6. Application des politiques

- 6.28. Les employés et les bénévoles qui travaillent directement avec les enfants, quel que soit leur poste, seront affectés aux fonctions d'activités à faible risque et à risque moyen ou élevé selon les critères décrits à la section 3 et devront se soumettre au processus de sélection approprié et fournir les formulaires pertinents avant de pouvoir participer à des activités.
- 6.29. Les directeurs des opérations régionales seront informés de leur responsabilité pour que ces politiques soient appliquées dans leur région.
- 6.30. Le bureau de CIC approprié dressera et gardera à jour une liste des bénévoles sélectionnés. Le directeur des programmes éducatifs gardera à jour une liste similaire du personnel. Ces listes permettront de ne soumettre les bénévoles au processus de sélection qu'une seule fois, avec vérification tous les cinq ans, à la discrétion du personnel de CIC, sauf si pendant cette période leurs fonctions passent de faible risque à celles à risque moyen ou élevé (voir plus haut).
- 6.31. Pour chaque activité avec des enfants, le président des bénévoles doit dresser une liste officielle des bénévoles autorisés et sélectionnés qui participeront au déroulement de l'activité pour que l'activité soit officiellement sanctionnée par CIC.
- 6.32. Tous les formulaires et toutes les politiques seront traduits en français et feront partie du guide de la planification des activités *Ailes vertes*.
- 6.33. Une note décrivant la politique et indiquant l'endroit où elle est disponible sera fournie annuellement pour publication dans les bulletins des bénévoles provinciaux.

ANNEXES

CODE DE CONDUITE DE CANARDS ILLIMITÉS CANADA POUR LES ACTIVITÉS AVEC LES JEUNES

En tant que responsable d'une activité dans le cadre des programmes *Ailes vertes* et *Sur la piste des marais* ou d'une autre activité de Canards Illimités Canada (CIC) destinée aux jeunes, j'accepte les conditions suivantes :

1. Je me comporterai de façon à respecter l'intégrité, les normes élevées et les traditions de CIC et ne commettrai aucune action déraisonnable pouvant offenser les participants ou les invités. Je traiterai tous les jeunes et tous les bénévoles avec respect, patience, intégrité, courtoisie, dignité et compassion et de manière sécuritaire et raisonnable.
2. Je comprends que je ne peux me trouver seul avec un enfant, sauf si c'est le mien, hors de la vue de bénévoles adultes de CIC ou de jeunes participants pendant une activité *Aile verte*, *Sur la piste des marais* ou toute autre activité pour les jeunes, y compris dans un véhicule fourni par un bénévole de CIC.
3. Lorsque des installations pour un coucher seront utilisées, je ne serai pas seul et je ne dormirai pas seul dans la chambre d'un jeune qui n'est pas le mien. De plus, je ne dormirai pas dans une chambre d'enfants du sexe opposé ni ne serai le seul adulte dans une chambre d'enfants de sexe opposé.
4. Je respecterai l'intimité des jeunes participants dans des situations telles qu'un changement de vêtements et l'utilisation d'une salle de bain ou d'une douche et je ne ferai intrusion que si la santé et la sécurité l'exigent. De plus, je protégerai ma propre intimité dans de telles situations.
5. Je porterai des vêtements convenables en tout temps pendant une activité ou un événement pour les jeunes.
6. Je ne fumerai pas et ne ferai pas usage de tabac en présence des jeunes et je ne permettrai pas sciemment à un jeune de fumer ou de faire usage de tabac pendant une activité pour les jeunes.
7. Je ne consommerai pas d'alcool, mes facultés ne seront pas affaiblies par l'alcool et je ne permettrai pas sciemment à un jeune de consommer des boissons alcoolisées pendant une activité pour les jeunes ou une activité connexe.
8. Je ne consommerai pas de drogues illégales, mes facultés ne seront pas affaiblies par des drogues illégales et je ne permettrai pas sciemment la consommation de drogues illégales par un jeune pendant une activité pour les jeunes ou une activité connexe ou la possession ou l'utilisation d'accessoires favorisant la consommation de drogue pendant une activité pour les jeunes ou une activité connexe.
9. Je ne ferai aucune initiation physique ni ne permettrai les initiations physiques explicites ou implicites pendant une activité pour les jeunes.
10. Je n'aurai aucun comportement à caractère sexuel et je ne tolérerai pas de tels comportement en présence de jeunes, avec des jeunes ou entre jeunes, ni des comportements abusifs explicites ou implicites, mais qui n'incluent aucun contact physique, tel que des commentaires à caractère sexuel, racial, sexiste ou autres commentaires inappropriés, un langage ou des gestes inappropriés ou la présentation ou l'exposition de matériel inapproprié à caractère sexuel ou autre.

Je déclare que je n'ai jamais été condamné pour sévices sexuels ou physiques ni pour violence familiale et que je ne suis pas présentement accusé d'agressions sexuelles ou physiques ni de violence familiale. Je déclare de plus que mon nom ne figure sur aucun registre d'agresseurs sexuels. Je déclare également qu'au cours des sept dernières années, je n'ai été reconnu coupable d'aucune violation de la loi sur les armes à feu ou sur la faune.

Si je fais l'objet d'accusation pour tout acte criminel mentionné ci-dessus, je m'engage à en informer le directeur de l'Éducation.

En signant ce code de conduite de Canards illimités Canada pour les activités impliquant des jeunes, je déclare que l'information fournie est exacte et véridique. De plus, je comprends et j'accepte que CIC puisse vérifier l'information que j'ai fournie en communiquant avec toute personne ou organisation qui pourrait avoir de l'information à mon sujet, y compris de l'information sur mes antécédents judiciaires. Par la présente, je libère et dégage de toute responsabilité toute personne ou organisation qui fournit de l'information ainsi que Canards Illimités Canada, ses comités locaux, ses comités de bénévoles, son comité exécutif, ses directeurs et son personnel. Je reconnais avoir reçu et lu le présent document « Politique et procédures de CIC relatives au travail avec les enfants » et j'accepte de m'y conformer.

Nom (en majuscules)

Signature

Date

Adresse (Ville/Adresse municipale/Code postal)

Numéro de téléphone : _____ - _____

Adresse de courriel : _____

Numéro de permis de conduire : _____

Veillez conserver une copie de ce document dans vos dossiers et envoyer une copie signée à l'employé de Canards Illimité Canada ci-dessous :

Demande pour les bénévoles et les employés de Canards Illimités Canada qui travaillent avec des enfants

Veuillez imprimer

Votre nom <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Autre _____		Adresse de courriel		Numéro de membre CIC	
Adresse		Ville		Province	
Code postal		Téléphone à la maison		Téléphone au bureau	
Téléphone cellulaire		Date de naissance			

Aptitudes et formation

Aptitudes, formation, intérêts, loisirs, etc., qui pourraient contribuer à devenir bénévole CIC pour les programmes éducatifs. N'hésitez pas à joindre de l'information supplémentaire si vous le désirez.

Énumérez vos permis en vigueur émis par une association reconnue qui vous permettent de travailler avec des enfants (p. ex. en tant que professeur ou entraîneur) (Nota : Nous communiquerons peut-être avec vous pour obtenir plus de détails ou des preuves.)

Possédez-vous un permis de conduire valide?

Oui Non

Possédez-vous un permis de possession et d'acquisition d'armes à feu valide Oui Non

Postes de bénévoles que vous aimeriez occuper ou activités dans lesquelles vous pensez vous impliquer :

Activités à faible risque	Activités à risque moyen et élevé – Les bénévoles acceptés pourraient devoir fournir des documents supplémentaires comme décrit dans la politique de CIC (2008)
<input type="checkbox"/> Membre du comité Aile verte/Éducation <input type="checkbox"/> Porte-parole/Présentateur <input type="checkbox"/> Collectes de fonds <input type="checkbox"/> Chaperon pour activités quotidiennes <input type="checkbox"/> Préparation de la nourriture <input type="checkbox"/> Travail de bureau	<input type="checkbox"/> Président du comité Aile verte/Éducation <input type="checkbox"/> Chauffeur <input type="checkbox"/> Organisateur d'activités Ailes vertes <input type="checkbox"/> Chaperon pour nuitée Patrimoine de chasse à la sauvagine : <input type="checkbox"/> Organisateur de l'activité <input type="checkbox"/> Membre du comité <input type="checkbox"/> Mentor pour la chasse à la sauvagine
<input type="checkbox"/> Autre (Veuillez préciser) _____	

Expérience actuelle ou antérieure en bénévolat

Agence/Institution		Tâches et responsabilités
Poste	Période	
Agence/Institution		Tâches et responsabilités
Poste	Période	
Agence/Institution		Tâches et responsabilités
Poste	Période	

Motifs du bénévolat pour les programmes *Aile verte* ou *Sur la piste des marais* de CIC

<input type="checkbox"/> développement professionnel et personnel	<input type="checkbox"/> aider les gens	<input type="checkbox"/> faire profiter les jeunes de mon expérience
<input type="checkbox"/> enfant qui est membre d'Aile verte	<input type="checkbox"/> croissance personnelle	<input type="checkbox"/> une nouvelle façon d'aider CIC et la conservation des milieux humides
<input type="checkbox"/> acquérir de l'expérience avec les enfants	<input type="checkbox"/> rencontrer des gens	
<input type="checkbox"/> acquérir de nouvelles compétences	<input type="checkbox"/> ai du temps libre	
<input type="checkbox"/> Autre (Veuillez préciser)		
<hr/>		

Énumérez les facteurs qui pourraient nuire à vos fonctions de bénévole CIC auprès des enfants

<hr/> <hr/>

Références (aucun lien de parenté avec le candidat)

Nom	Adresse	Ville	Province	Code postal	Téléphone
					-
Nom	Adresse	Ville	Province	Code postal	Téléphone
					-

- Par la présente, j'autorise les employés de Canards Illimités Canada à communiquer avec les personnes mentionnées ci-dessus au sujet de ma demande de travail avec des enfants. Je comprends que ces communications seront confidentielles et qu'elles le demeureront.
- J'ai lu, compris et accepté les politiques et procédures de CIC en matière de travail avec les enfants, telles qu'elles sont exposées dans le document joint à ce formulaire, et j'ai joint le code de conduite signé au présent formulaire.
- Si ma demande concerne des activités à moyen et à haut risque, y compris la chasse avec un instructeur, j'accepte de remplir les formalités supplémentaires nécessaires pour occuper ces fonctions et je fournirai, sur demande, les documents appropriés à Canards Illimités Canada.

Signature du candidat	Date
-----------------------	------

Signature du parent ou du tuteur pour les jeunes bénévoles (17 ans et moins)	Téléphone
	-

Autres commentaires ou suggestions :

<hr/> <hr/>

Veuillez retourner le document à la personne indiquée dans la lettre ci-jointe ou ci-dessous : (veuillez écrire « Confidentiel » sur l'enveloppe)

CONFIDENTIEL



Références pour les employés et bénévoles de Canards Illimités Canada qui travaillent avec des enfants

Veillez imprimer

Nom du bénévole que vous nous recommandez <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Autre _____			
Adresse		Ville	Province
Votre nom <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Autre _____		Adresse de courriel	NUMÉRO DE MEMBRE
Adresse		Ville	Province
Code postal			
Téléphone à la maison	Téléphone au bureau	Téléphone cellulaire	Date de naissance
-	-	-	

Depuis combien de temps connaissez-vous le candidat? _____ années	À quel titre connaissez-vous cette personne?	Avez-vous un lien de parenté avec le candidat? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Comment décririez-vous les aptitudes et la personnalité de la personne dans un contexte de formation des enfants et d'interaction avec eux? _____ _____ _____ _____ _____		

Accepteriez-vous de laisser cette personne seule avec un enfant, y compris le vôtre? OUI NON

Recommanderiez-vous à Canards Illimités Canada de choisir cette personne comme bénévole pour travailler avec des enfants?
 OUI NON

Autres commentaires

SIGNATURE DE LA PERSONNE-RESSOURCE	DATE
------------------------------------	------

Toute l'information contenue dans ce document est entièrement confidentielle. Nous vous remercions de nous aider à fournir un milieu sécuritaire aux enfants, aux bénévoles et aux employés associés aux programmes éducatifs de CIC à l'intention des jeunes.

Veillez retourner le document à la personne indiquée dans la lettre ci-jointe ou ci-dessous : (veuillez écrire « Confidentiel » sur l'enveloppe)

Rapport d'incident en matière de santé et de sécurité – Activités avec des enfants ou des adolescents

Canards Illimités Canada (CIC) compte sur des groupes ou des personnes pour mener à bien des activités (sorties scolaires, activités Ailes vertes et de chasses encadrées, etc.) en son nom, de façon sécuritaire, tel qu'il est énoncé dans le document *Politique et procédures relatives au travail avec les enfants (2008)* et dans les lettres d'entente ou contrats particuliers. En dépit d'une planification minutieuse, des incidents peuvent se produire au cours de ces activités et doivent être rapportés à Canards Illimités Canada. Les types d'incidents qui doivent être rapportés comprennent ceux qui peuvent :

- nous aider à améliorer notre planification en matière de santé et de sécurité;
- susciter des demandes de renseignements à Canards Illimités Canada de la part des médias, des participants aux activités ou d'autres personnes;
- nécessiter une quelconque réponse de notre part (p. ex., aux parents, à un commanditaire, à d'autres partenaires, à une école, à notre comité de bénévoles, etc.);
- entraîner une réclamation d'assurance ou d'assurance responsabilité contre Canards Illimités Canada.

Ces types d'incidents comprennent les événements d'importance, par exemple :

- lorsque la police ou les services d'urgence sont appelés (p. ex., pour une personne nécessitant des soins médicaux, une personne portée disparue, etc.);
- si une personne ne respecte pas le Code de conduite de CIC ou si un événement se produit et exige qu'un bénévole ou un enfant quitte le lieu de l'activité;
- en cas de dommage matériel exigeant des mesures de la part de CIC;
- tout autre événement jugé inhabituel ou important par le responsable de l'activité.

CIC ne tolère aucune forme de violence physique, verbale ou sexuelle et exige que tout cas suspect soit rapporté au directeur des programmes éducatifs qui le traitera selon les modalités énoncées à l'article 5 du document *Politique et procédures relatives au travail avec les enfants 2008*.

PROCÉDURE :

1. S'il s'agit d'un incident grave, immédiatement après avoir géré les aspects urgents de l'événement, composez le numéro sans frais du Centre d'appels d'urgence de Canards Illimités Canada 1-866-787-5543 ou 613-787-5543 (Outaouais). Le personnel du centre communiquera avec un membre du personnel de Canards Illimités Canada qui vous rappellera ensuite pour discuter du suivi nécessaire.
2. Pour tous les incidents, y compris ceux indiqués au point 1 (ci-dessus), veuillez remplir le Rapport d'incident et le télécopier au directeur des programmes éducatifs au 204-467-9028 ou l'envoyer par courriel à r_wishart@ducks.ca. Vous recevrez la confirmation que votre rapport a bien été reçu, et le personnel de CIC sera responsable de prendre les mesures nécessaires et d'informer les parties visées. Veuillez conserver une copie de ce formulaire pour vos dossiers.

EN LETTRES MOULÉES S.V.P. (Ajoutez des pages au besoin)

Activité :

Nom ou nature de l'activité (activité Aile verte, excursion, etc.)		Date :
Endroit (Indiquez la ville et la province)		
Responsable	Cette personne est-elle un : <input type="checkbox"/> Membre du personnel de CIC <input type="checkbox"/> Bénévole de CIC <input type="checkbox"/> Autre (Précisez)	

Incident rapporté par :

Nom <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Autre_____		Adresse de courriel :		
Adresse municipale		Ville	Province	Code postal
N° de téléphone (maison) ()	N° de téléphone (bureau) ()	N° de téléphone cellulaire ()		

**Si cet incident implique une personne, veuillez remplir cette section
(si plus d'une personne, ajoutez d'autres pages)**

Nom				
Adresse municipale		Ville	Province	Code postal
N° de téléphone (maison) ()	N° de téléphone (bureau) ()	N° de téléphone cellulaire ()		
S'agit-il d'un enfant/adolescent? (moins de 18 ans) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si l'incident implique un enfant, le parent ou le tuteur a-t-il été avisé? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Quand?	

Description de l'incident et nature de la blessure ou du dommage matériel :

Mesures prises : (Le cas échéant, veuillez indiquer sur une feuille séparée le nom des témoins, l'information sur les soins médicaux (indiquez le nom du médecin, de l'hôpital ou de la clinique), le nom du propriétaire (p. ex., en cas de dommage matériel), si un véhicule est impliqué dans l'incident; indiquez le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du propriétaire du véhicule, le numéro de plaque d'immatriculation, etc.)



Formulaire de planification d'activité Aile verte/Demande de financement

Toutes les activités doivent être inscrites au siège social de Canards Illimités Canada en vue de garantir une couverture d'assurance appropriée et de bien sélectionner les bénévoles. N'hésitez pas à joindre des renseignements supplémentaires si vous le désirez.

Section A : Activité

En lettres moulées S.V.P.	Prov. : _____
Nom de l'activité : _____	<input type="checkbox"/> Nouvelle activité
Heure et date de l'activité : _____	<input type="checkbox"/> Activité répétée
Lieu : _____	
Nombre prévu de participants (enfants) : _____	

Section B : Renseignements sur le comité ou l'organisateur

Président/Organisateur de l'activité : _____

Adresse : _____

Tél. : _____ Tél. (urgence) : _____ Courriel : _____

- J'ai lu le document **Politique et procédures de CIC relatives au travail avec les enfants 2008** et j'accepte de m'y conformer, notamment de m'assurer que toutes les personnes qui prévoient être en contact direct avec des enfants ou des adolescents soient adéquatement sélectionnées **avant** la tenue de l'activité.

Signature : **X** _____ Date : _____

Section C : Renseignements sur le bénévole (N'hésitez pas à joindre des renseignements supplémentaires si vous le désirez. Les bénévoles ne sont pas tenus d'obtenir l'autorisation de travailler avec des enfants avant la soumission du présent formulaire, mais ils doivent l'avoir obtenue avant l'activité.)

Nom	Adresse	Autorisé à travailler avec les enfants?

Section D : Bref aperçu des activités

Section E : Budget et demande de financement

*Le financement de CIC dépend de la disponibilité et ne s'applique qu'aux **NOUVELLES activités**. Les demandes de financement doivent être soumises au moins 45 jours avant la date de l'activité. Les demandes de financement sont sujettes à approbation et à la disponibilité des fonds.*

Coûts détaillés de l'activité (budget simple – joindre un formulaire séparé au besoin) :

Élément	Coût

Somme demandée à CIC pour votre NOUVELLE activité Aile verte : _____

Autres sources de financement :

Réservé à l'administration :

Personne-ressource CIC: _____

Approuvé par : _____

Couverture d'assurance : _____

Financement approuvé : \$ par : _____





Inscription à une activité Aile verte/Formulaire de consentement parental

Formulaire AV 2 - 2008

EN LETTRES MOULÉES S.V.P.

MEMBRE AILE VERTE? N° de membre _____

Nom de l'enfant/adolescent : _____ Garçon Fille

Adresse : _____

Province : _____ Code postal : _____ Tél. : _____ - _____ - _____

Âge : _____ Date de naissance : _____

S'agit-il de votre première activité Aile verte? Oui Non

Section A : Inscription/Adhésion Aile verte

Section B : Consentement parental (Veuillez lire attentivement et signer à l'endroit indiqué.)

Je, soussigné, _____, autorise par la présente _____ à participer à cette activité. Je comprends que toutes les activités se déroulent sous la supervision constante d'un adulte.

Veuillez indiquer si votre enfant souffre de problèmes médicaux (allergies, exigences d'ordre médical; au besoin, utilisez le verso du formulaire) : _____

Section C : Publication de photos et de vidéos

Canards Illimités Canada (CIC) est un organisme national sans but lucratif dont la mission est de conserver les milieux humides et les habitats qui s'y rattachent au bénéfice de la sauvagine nord-américaine, de la faune et des humains. Par nos travaux de conservation, nous nous engageons à conscientiser le public sur l'importance des milieux humides et sur le besoin de les protéger, grâce à nos relations avec les médias, à la publicité, à notre site Internet et à d'autres activités promotionnelles. Souvent, ces efforts de sensibilisation entraînent l'utilisation de photographies, d'entrevues et de tournages réalisés avec diverses personnes. Avant d'utiliser tout document sur lequel vous ou votre enfant figurez, nous vous demandons votre autorisation comme suit :

En tant que parent ou tuteur légal de l'enfant ou du mineur, je, _____, concède à CIC et à ses partenaires tous les droits, titres, intérêts et droits d'auteur associés à toute photographie, séquence vidéo, séquence audio ou entrevue réalisée avec ce mineur ou cet enfant et je consens à leur utilisation dans les médias ou toute autre publication ou diffusion, y compris sur le site Internet de CIC.

Section D : Renseignements sur le parent ou le tuteur

Nom : _____

Adresse : Même que ci-dessus OU :

Tél. : _____ - _____ - _____ Tél. - urgence : _____ - _____ - _____

Signature : **X** _____ Date : _____



Inscription à une activité Aile verte/Formulaire de consentement parental

Formulaire AV 2 - 2008

Section E : Frais d'inscription

Les enfants doivent être des membres du programme Aile verte pour participer à l'activité. Les frais d'inscription permettent d'inscrire un non-membre à titre de membre Aile verte. La documentation réservée aux membres leur parviendra dans un délai de quatre à six semaines.

Frais (*Le comité doit indiquer les frais pour cette activité.*) _____ \$

Membre Aile verte actuel - 15,00 \$

Solde dû _____ \$

Paiement :

- Comptant/Chèque Master Card
 Visa Amex Autre

N° carte crédit : _____ Date d'expiration : _____

Bénévoles du comité : Frais minimums - 15 \$ pour les non-membres; un montant supérieur peut être exigé pour couvrir les frais. **Un formulaire** doit être rempli pour **chaque enfant** qui participe à l'activité. Veuillez photocopier les formulaires remplis, envoyer les originaux au bureau local de CIC et conserver une copie pour vos dossiers.

Réservé à l'usage du bureau/comité :

Nom de l'activité : _____

Endroit : _____

Nom et n° du comité : _____

Président : _____

Personne-ressource de CIC : _____

Tél. : _____ - _____ - _____

Section D : À propos de votre activité

Courte description de l'activité : (vous pouvez aussi joindre une brochure promotionnelle, un communiqué de presse ou toute autre information)

Activités : Veuillez cocher toutes les activités menées ou en ajouter. S'il s'agit d'une nouvelle activité qui a connu beaucoup de succès, n'hésitez pas à joindre une page supplémentaire pour fournir plus de détails ou certains conseils pratiques ou pour nous indiquer le nom d'une personne-ressource avec laquelle nous pouvons communiquer pour obtenir plus d'information.

<p>CHASSE et PÊCHE</p> <input type="checkbox"/> Pêche <input type="checkbox"/> Démonstration pêche à la mouche <input type="checkbox"/> Pêche sur la glace <input type="checkbox"/> Tournoi de pêche <input type="checkbox"/> Sécurité et chasse <input type="checkbox"/> Tir au pigeon d'argile <input type="checkbox"/> Activité encadrée de chasse à la sauvagine <input type="checkbox"/> Chiens rapporteurs <input type="checkbox"/> Démonstration de trappage <input type="checkbox"/> Frondes <input type="checkbox"/> Démonstration d'appel <input type="checkbox"/> Sculpture d'appelant Autre :	<p>ACTIVITÉS DE PLEIN AIR</p> <input type="checkbox"/> Raquette/Ski <input type="checkbox"/> Canoë-kayak <input type="checkbox"/> Course d'orientation <input type="checkbox"/> Survie en forêt <input type="checkbox"/> Sécurité nautique <input type="checkbox"/> Patinage int. ou ext. <input type="checkbox"/> Randonnée <input type="checkbox"/> Visite d'un marais <input type="checkbox"/> Hydroglisseur <input type="checkbox"/> Cartographie <input type="checkbox"/> Camping <input type="checkbox"/> Astronomie Autre :	<p>ENDROITS À VISITER</p> <input type="checkbox"/> Aménagement CIC <input type="checkbox"/> Centre d'histoire naturelle <input type="checkbox"/> Volière <input type="checkbox"/> Clinique vétérinaire <input type="checkbox"/> Milieu humide <input type="checkbox"/> Démonstration ferme <input type="checkbox"/> Cabane à sucre <input type="checkbox"/> Centre d'interprétation <input type="checkbox"/> Centre de recherche <input type="checkbox"/> Zoo Autre :
<p>PROJETS D'ACTION</p> <input type="checkbox"/> Bague oiseau <input type="checkbox"/> Plantation <input type="checkbox"/> Bague de sauvagine <input type="checkbox"/> Activité-bénéfice pour enfants <input type="checkbox"/> Nettoyage habitat/déchets <input type="checkbox"/> Fabrication/installation de niochors <input type="checkbox"/> Entretien des niochors <input type="checkbox"/> Cérémonie Jeunes visionnaires Ailes vertes <input type="checkbox"/> Projet Pourpre (enlèvement de la salicaire pourpre) Autre :	<p>ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES</p> <input type="checkbox"/> Exploration d'un milieu humide (chasse aux bibittes, identification de la faune, échantillonnage d'eau, suivi...) <input type="checkbox"/> Jeux environnementaux <input type="checkbox"/> Étude de la faune <input type="checkbox"/> Radiotélémessure ou suivi de la sauvagine <input type="checkbox"/> Démonstration de rapaces <input type="checkbox"/> Compétences GPS/SIG <input type="checkbox"/> Collection de plantes <input type="checkbox"/> Présentation (scientifique, spécialiste de la faune, etc.) Autre :	<p>AUTRES</p> <input type="checkbox"/> Bricolage (lequel?) <input type="checkbox"/> Démonstration peinture/sculpture <input type="checkbox"/> Projet de construction (mangeoire, niochors) <input type="checkbox"/> BBQ Aile verte <input type="checkbox"/> souper pour enfants <input type="checkbox"/> Vidéo <input type="checkbox"/> Conférencier Autre :

Section E : Commentaires

Veuillez nous faire part de vos commentaires sur les avantages et les inconvénients de votre activité. Par exemple : Tiendriez-vous cette activité de nouveau? Quel a été le point le plus positif de cette activité? Quels ont été les plus grands défis? Y a-t-il eu des problèmes de sécurité? Avez-vous des suggestions pour améliorer ou modifier l'activité? Avez-vous des suggestions pour CIC?

Veillez photocopier ce formulaire et le conserver dans vos dossiers pour aider votre comité à organiser d'autres activités Ailes vertes. Faites parvenir l'original à votre bureau CIC ou directement à :

Monsieur Rick Wishart
 Directeur de l'Éducation
 Centre de conservation du marais Oak Hammock
 1, Mallard Bay à l'autoroute 220
 C.P. 1160
 Stonewall (Manitoba) R0C 2Z0
 Tél. : 204-467-3254
 Téléc. : 204-467-9028
r_wishart@ducks.ca



